

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 15h00,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 8 mars 2023

Etaient présents : Mme Pascale GOT; Mme Célia MONSEIGNE; Mme Véronique HAMMERER; Mme Lydia HERAUD; Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD; Mme Marie-Pierre QUENTIN; M. Jean PROU; M. Cyril PENAUD; M. Olivier ESCOTS; M. Jean-Michel RIGAL; M. Stéphane COTIER (suppléant V.BARRAUD); Mr Vincent BARRAUD, Mr Louis CAVALEIRO.

Absents représentés : Mme Véronique FERREIRA, pouvoir à Mme GOT, Mr Jacky BOTTON, pouvoir à Mme QUENTIN.

Etaient excusés : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Jacky BOTTON; Mme Véronique FERREIRA, Mme Virginie JOUVE; Mr Rémi JUSTINIEN, Mr Philippe LABRIEUX

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST;

Président de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Secrétaire de séance : Mr Olivier ESCOTS

Membres en exercice : 17

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N° 2023-02-23

Avenant à la fiche action 1.8 « Mise à jour du RIG » du PAPI Estuaire

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le PAPI Estuaire de la Gironde et ses dispositions des actions 1.2 et 1.8 et son avenant 1 signé le 10 mars 2023,

Vu la délibération n°2019-04-042 du 10/07/2019 PAPI Estuaire de la Gironde, lancement d'une étude sur l'amélioration du Référentiel Inondation Gironde et demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Le SMIDDEST s'est engagé à porter l'action 1.8 du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de l'Estuaire de la Gironde. Une poursuite de cette action a été proposée dans l'avenant 1 du PAPI, avenant aujourd'hui cosigné par l'ensemble des Maîtres d'Ouvrages, et services de l'État. L'avenant à la fiche action 1.8 représente un montant additionnel de 50 k€ TTC financé à 50% par l'État, à 10% par le Département de la Gironde et à 20 % par la Région Nouvelle Aquitaine; ces subventions ont déjà fait l'objet d'arrêtés d'attribution sauf pour la part de l'État dont l'accord était conditionné par la signature de l'avenant 1 du PAPI. La présente délibération vise donc à entériner le lancement de la poursuite de la prestation.

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. D'autoriser Madame la Présidente à engager la poursuite de l'action sur la mise à jour du RIG, en déclinaison de la convention cadre de partenariat et d'innovation signée avec le CEREMA,

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération une subvention auprès de l'État correspondant à 50 % du coût total de l'opération,

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 30 mars 2023.

La Présidente
SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
12 rue St-Simon - 33390 BLAYE
05 57 42 28 76 - contact@smiddest.fr
Siret : 253 306 310 00058

Pascale GOT

Le secrétaire de séance,

Olivier ESCOTS